

L'OBSERVATOIRE

pour la Protection
des Défenseurs des Droits de l'Homme

un programme conjoint



COMMUNIQUE DE PRESSE

TCHAD: Un journaliste et militant des droits de l'Homme, à nouveau détenu, poursuit une grève de la faim

Genève - Lyon - Paris, le 17 mai 2006. L'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme, programme conjoint de l'Organisation mondiale contre la torture (OMCT) et de la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH), et Agir Ensemble pour les Droits de l'Homme expriment leur plus vive préoccupation au sujet de la nouvelle arrestation de M. **Tchanguiz Vatankhah**, fondateur et président de l'Association pour la protection de l'environnement et de la nature (APEN), rédacteur en chef de *Radio Brakoss*, à Moissala (à 600 kilomètres au sud de N'Djaména), et réfugié d'origine iranienne installé au Tchad depuis 30 ans.

En effet, M. Tchanguiz Vatankhah est détenu depuis le 28 avril 2006 au commissariat central de N'Djaména, sans avoir accès ni à son avocat ni à sa famille. M. Vatankhah a décidé d'entamer une grève de la faim dès fin avril 2006 afin de dénoncer cette situation. L'Observatoire et Agir Ensemble pour les Droits de l'Homme rappellent que M. Tchanguiz Vatankhah est diabétique. En conséquence, sa grève de la faim ou la non prise de son traitement pourraient avoir des conséquences dramatiques sur sa santé.

M. Tchanguiz Vatankhah serait détenu pour avoir signé, en tant que président de l'Union des radios privées, un communiqué de presse en date du 25 avril 2006, dans lequel il sollicitait le report des élections présidentielles prévues le 3 mai 2006.

L'Observatoire et Agir Ensemble pour les Droits de l'Homme craignent toutefois que cette arrestation ne vise plus généralement ses activités générales de défense des droits de l'Homme, et rappellent à cet égard que M. Tchanguiz Vatankhah avait déjà été arrêté le 25 septembre 2005 et détenu plus de deux mois sur ordre du ministre de l'Immigration et de la sécurité publique, M. Routouang Yoma Golom. Le 14 novembre 2005, le ministre de l'Immigration avait annoncé par arrêté sa décision d'expulser M. Vatankhah. Ce dernier avait été libéré le 29 novembre 2005, à la suite d'une décision de la chambre administrative de la Cour suprême, qui avait jugé la détention du journaliste illégale, mais restait toutefois interdit de quitter N'Djaména et de s'adresser aux médias. Il restait également sous la menace d'une expulsion du territoire tchadien (Cf. rapport annuel 2005 de l'Observatoire).

De même, M. Tchanguiz Vatankhah avait déjà été arrêté le 9 février 2004 par la police locale et torturé durant sa détention à la préfecture de Moissala avant d'être remis en liberté le 11 février 2004. En outre, Radio Brakoss avait été fermée du 11 au 16 février 2004 sur ordre du préfet du Bahr Sara (sud). Enfin, lors de la visite du nouveau ministre de la Communication à Radio Brakoss en septembre 2004, un haut gradé de l'armée tchadienne qui accompagnait le ministre avait publiquement menacé M. Vatankhah de mort (Cf. rapport annuel de l'Observatoire 2004).

M. Vatankhah a décidé de créer la radio communautaire *Brakoss* afin de mieux sensibiliser les populations rurales. Cette radio diffuse également des émissions critiques, dénonçant notamment les atteintes aux droits de l'Homme perpétrées par les autorités tchadiennes, en particulier les violations dont sont victimes les paysans de la part des autorités traditionnelles, militaires et administratives.

L'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme et Agir Ensemble pour les Droits de l'Homme demandent aux autorités tchadiennes de garantir en toutes circonstances l'intégrité physique et psychologique de M. Tchanguiz Vatankhah, de procéder à sa libération immédiate et inconditionnelle en raison du caractère arbitraire de sa détention, et de garantir son droit à un avocat.

Plus généralement, l'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme et Agir Ensemble pour les Droits de l'Homme prient les autorités tchadiennes de mettre un terme à toute forme de harcèlement à l'encontre de M. Vatankhah, ainsi qu'à l'encontre de tous les défenseurs tchadiens des droits de l'Homme, et de se conformer aux dispositions de la Déclaration sur les défenseurs des droits de l'Homme adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 9 décembre 1998 et plus particulièrement à son article 1 qui dispose que "chacun a le droit, individuellement ou en association avec d'autres, de promouvoir la protection et la réalisation des droits de l'Homme et des libertés fondamentales aux niveaux national et international".

Contacts :

OMCT : + 41 22 809 49 39

FIDH : + 33 1 43 55 20 11

Agir Ensemble pour les Droits de l'Homme : + 33 4 37 37 10 11